

## Règlement du Concours de soupe à la châtaigne – Rencontre de la Châtaigne et des saveurs 2022

### Article 1 :

Le concours de la meilleure soupe à la châtaigne est ouvert à tous. Les participants mineurs doivent justifier du consentement de leurs parents. La participation par une équipe doit être présentée par une personne majeure.

### Article 2 :

L'inscription au concours est gratuite.

Elle doit être enregistrée jusqu'au lundi 10 octobre 2022 à 12h par dépôt dans la boîte déposée à cet effet à la Mairie de Villefranche du Périgord, ou par mail à l'adresse [concours@lachataigneduperigord.fr](mailto:concours@lachataigneduperigord.fr).

Les 10 premiers participants inscrits seront retenus ; Les retardataires seront acceptés en fonction des places disponibles et ce jusqu'au vendredi 14 octobre 2022 à 17h00 maximum (cela ne dispense en rien de l'application des autres clauses du règlement).

### Article 3 :

Pour être valide, l'inscription doit être accompagnée du nom que vous donnez à votre soupe.

### Article 4 :

RDV le samedi 15 octobre 2022 à 9h30 dans le Peristyle du Foyer Rural de Villefranche du Périgord, où vous sera remis votre numéro de stand.

Le jury fera un tour des stands entre 10h00 et 11h00. A cette occasion, vous devrez expliquer au Jury votre soupe et le choix de son nom.

### Article 5 :

Chaque concurrent exposera sa soupe sur une table de 0,80 x 120m fournie par nos soins et déjà en place à votre arrivée.

**Chacun devra amener sa soupe (750 à 1000 ml) dans un récipient isotherme permettant son maintien au chaud pendant environ 2h00.**

### Article 6 :

Seules les soupes maisons sont acceptées (soupe en briques et sachets interdits)

### Article 7 :

Vous attendrez l'ouverture officielle du concours prévue à 10h avant de commencer à servir votre préparation. L'association « SRG Châtaigne du Pays de Villefranche du Périgord » déclarera le concours officiellement ouvert !

Attention, moins vous en servirez à la fois, plus de personnes pourront la goûter.

N'oubliez pas votre louche pour la servir !

### Article 8 : jury et évaluation des soupes

Un jury « officiel » évaluera les soupes à l'aide d'une grille. Cette grille comportera 5 critères qui seront notés de 1 à 5 points.

Le cumul des notes pour chaque concurrent permettra de déterminer les 3 soupes les plus appréciées, qui seront récompensées d'un prix.

### Article 9 : critères d'évaluation pour le jury officiel

- 1) L'aspect (couleur, texture, ...)
- 2) L'odeur
- 3) Le goût
- 4) L'originalité de la recette
- 5) L'originalité du nom que vous aurez choisi.

### Article 10 :

Le résultat du concours sera annoncé par l'association « SRG la châtaigne du Pays de Villefranche du Périgord » à 11 heures dans le foyer rural, avec retransmission radio sur la place et dans le village.

Des paniers garnis viendront récompenser les vainqueurs !

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom de la soupe :

Nom de l'équipe ou du candidat :

Tel :

Mail :

*« Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours, ainsi que du règlement RGPD et affirme porter l'entière responsabilité quant aux produits et ingrédients utilisés dans ma soupe. »*

Fait à ..... Le .....

Nom, Prénom, Signature

**Pour les mineurs, à compléter par un parent :**

*« J'autorise mon (mes) enfant(s) mineur(e/s) à participer au concours de la soupe suivant le règlement ci joint.*

*« Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours, ainsi que du règlement RGPD et affirme porter l'entière responsabilité quant aux produits et ingrédients utilisés dans la soupe confectionnée par mon (mes) enfant(s) mineur(e/s). »*

Signature des parents

Concours organisé par le SRG La Châtaigne du Pays de Villefranche du Périgord  
Maison de la Châtaigne – rue Notre Dame – 24550 VILLEFRANCHE DU PERIGORD